

Plus en ligne
6/20/11/2023



DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 4
Votants : 15

Date de la convocation : 09/11/2023
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 16 novembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE par Stéphane DEVEZ, Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 16 novembre 2023
2023

Publié en mairie le : 29 novembre

Pour copie certifiée conforme.

Objet : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Mme la Maire informe l'assemblée que chaque année la collectivité est sollicitée pour le versement d'une subvention aux associations communales et hors communes. Géraldine ARNOULD présente le dossier des demandes de subventions reçues en mairie au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable pour accorder une subvention aux associations suivantes :

- Les Amis des Tours : 250 € (avis favorable à l'unanimité).
- Association des Parents d'Elèves de St Laurent : 1 500 € (avis favorable à l'unanimité).
- Comité des fêtes de St Laurent : 2 000 € (1 contre, 3 abstentions). Mme Géraldine ARNOULD, trésorière de l'association, ne prend pas part au vote. Il est décidé que la subvention serait de nouveau versée directement à l'association.
- Comité des fêtes de Crayssac : 500 € (avis favorable à l'unanimité). Mme Géraldine ARNOULD précise que l'association avait participé en 2022 au Marché de Noël en vendant des huitres et que le bénéfice de cette soirée a été versé en totalité à l'APEL .
- Association de chasse : 200 € (1 contre).
- Association de pétanque de St Laurent : 350 € (avis favorable à l'unanimité). Le bureau de la pétanque a remercié la commune pour la diminution du prix du loyer.
- Ecole de rugby de St Céré : 750 € (15 licenciés). Mmes Sandie CASSAN, Emilie LEFEBVRE et Mr Alain BOURDET ne prennent pas part au vote (avis favorable à l'unanimité).
- Secours Populaire Français : 400 € (Mme Stéphanie ROUSSIES ne prend pas part au vote) (avis favorable à l'unanimité).



- L'Ecurie des 1 000 Tours : 500 € (Mr Stéphane DEVEZ, président, ~~ne prend pas part au vote~~) (avis favorable à l'unanimité).
- Le Prince des Tours : 500 € (Mme Stéphanie ROUSSIES ne prend pas part au vote) (avis favorable à l'unanimité).
- L'Amicale des donneurs de sang : 150 € (avis favorable à l'unanimité).
- Foyer Social Educatif du Collège de St Céré : voyage en Italie de 14 collégiens de la commune : 700 € (Mme Stéphanie ROUSSIES ne prend pas part au vote) (avis favorable à l'unanimité).

- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Cette délibération annule et remplace celle du 16 novembre 2023 enregistrée le 24 novembre 2023 sous le n° 046-214602732-20231116-DE_2023_50-DE car une erreur de frappe a été commise pour le montant de la subvention le Prince des Tours (500€ et non 450€).

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.